

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 006/2023**

*Séance du 8 février 2023*

**Date de la  
convocation : 03/02/23**

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :  
03/02/2023**

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie (*arrivée à 18h45*), BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Absent excusé : MAUREL Jean-Claude.

Procuration : MAUREL Jean-Claude à HERIN Christophe.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	11	

**Objet : « Aménagement cœur de Bourg – phase 1/ Construction d'une Halle » - Demandes de subvention Etat (DETR) et Département**

La commune a mené une réflexion sur un projet global d'aménagement du cœur de bourg dont les objectifs sont les suivants :

- *Recréer une véritable centralité, un cœur de bourg, autour d'espaces et d'équipements d'animations, de services et commerces, valorisant l'environnement paysager et naturel de la commune.*
- *Requalifier les espaces publics et créer une offre immobilière et foncière favorables à l'accueil de nouvelles activités de services et de commerces*

Elle a réalisé une étude d'opportunité et de faisabilité, à l'issue de laquelle un programme pluriannuel des différentes opérations bâtimentaires et d'espaces publics a été défini.

Le projet de construction d'une halle ouverte s'inscrit dans les objectifs du projet global et la halle symbolisera le cœur du futur centre-bourg et sera un lieu d'animations (marchés, événements) et de rencontres.

Le programme déposé sera le suivant : « *Aménagement cœur de Bourg – phase 1/ Construction d'une Halle* ».

Le montant estimatif prévisionnel de la construction de la Halle est le suivant :

- Travaux construction halle : 386 850,00€ HT
- Frais d'études et aléas : 73 502,00€ HT

➤ **Soit un total de 460 352 € H.T.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérécourse accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

Le Maire propose de déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

	Plan de financement		
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux	460 352.00€		
Etat DETR		184 140.80 €	40.00
Conseil Départemental du Tarn		138 105.60 €	30.00
Commune (autofinancement)		138 105.60 €	30.00
<b>Total</b>	<b>460 352.00 €</b>	<b>460 352.00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le coût d'opération pour le projet de construction d'une halle ouverte et le plan de financement prévisionnel présenté
- Autorise le maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 et du Département

Où cet exposé, Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Christophe HERIN.

